

Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 27 mars 2007 (*BGC* pp. 287 et 288), les députés Josef Fasel et Elian Collaud demandent des informations concernant, d'une part, les besoins du réseau routier et du trafic public avec une stratégie fondée sur le développement durable et, d'autre part, les flux financiers des routes cantonales et fédérales relatives aux routes et à la circulation. Il s'agit de connaître ainsi les investissements possibles.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de se prononcer dans un passé récent sur les questions soulevées par les postulants (cf. rapport sur le postulat N° 208.97 Jean-Pierre Dorand concernant les conséquences des montants insuffisants consacrés à l'entretien des routes (*BGC* 1999 pp. 31 à 60) ; réponse aux motions N° 086.05 Markus Bapst concernant l'affectation des fonds provenant de la RPLP et N° 077.04 Heinrich Heiter / Pierre-André Page concernant le transfert de 30 % des recettes de la RPLP aux communes (*BGC* 2005 pp. 1041 à 1050)).

Le Conseil d'Etat est néanmoins prêt à présenter au Grand Conseil un rapport sur les éléments figurant dans le développement du postulat. Il remarque toutefois que les postulants font référence à des taxes de douanes. Or, le canton ne percevant pas de taxe douanière et ne recevant pas de la Confédération des parts aux taxes de douanes, hormis les droits d'entrée sur les carburants, le rapport ne traitera par conséquent pas de ce point.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat.

Fribourg, le 26 juin 2007